



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal HILF, Maire.

ESSONNE
DATE DE CONVOCATION
28 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE
28 mai 2026

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, HURTREL, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, NAULEAU, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGE, PESCHEUX, MARCHAL SOARES, LEFOUR, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN,

Étaient absents excusés : Monsieur Stéphane ALLARD
Madame Séverine LEVACHER
Monsieur Brady MERLEN

donne pouvoir à : Monsieur Cyril HEM
Madame Patricia HURTREL
Madame Katia LARGUIER

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

OBJET
MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS – EMPLOIS
PERMANENTS

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0



Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

DELIBERATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS PERMANENTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le tableau des effectifs en annexe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE

CRÉE

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps plein au service scolaire-
enfance et 1 poste d'adjoint technique
- 1 grade Attaché Territorial pour le poste de Directeur Général des
Services
- 1 grade Agent de Maitrise pour le poste de Directeur des Services
Techniques.

Monsieur Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire,
Monsieur Pascal HILF

ANNEXE 1
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

CRÉATION DE POSTE

Poste	Grades	Quotité temps de travail	Catégorie	Filière	Date d'effet
Agent Animation	Adjoint Technique	100%	C	Technique	01/07/2026
Agent Animation	Adjoint Technique	100%	C	Technique	01/07/2026
Agent Technique	Adjoint Technique	100%	C	Technique	01/07/2026

CRÉATION DE GRADE

Poste	Grades	Quotité temps de travail	Catégorie	Filière	Date d'effet
Directeur Général des Services	Attaché Territorial	100%	A	Administrative	01/07/2026
Directeur des Services Techniques	Agent de Maîtrise	100%	C	Administrative	01/07/2026

ARRIVÉE
10 JUIN 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES